

## SERVICE DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION

Mis à jour : 03/03/2023

## Délais moyens de traitement des titres de séjour étrangers

Au 3 mars 2023, les délais moyens de délivrance des titres de séjour de plein droit sont de 2 mois :

- 75 jours (soit 2,5 mois) pour les premières demandes
- 56 jours (soit moins de 2 mois) pour les renouvellements

## **MISE EN GARDE:**

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration. Dans le contexte actuel ils sont susceptibles d'évoluer.

Pour rappel, il est nécessaire de faire sa demande de renouvellement de titre **3 mois avant la fin de validité du titre**.